



Un licenciement comme je n'en ai jamais vu !

Par **Titiparisienne**, le **16/02/2009** à **17:46**

Je suis en CDI depuis un peu plus d'un an. On m'a prévenu il y a 2 mois de mon futur licenciement. Depuis ce jour, je n'ai toujours rien reçu. J'ai un poste à responsabilité et je n'ai plus le droit d'aller à aucune réunion, je ne reçois plus de mail et on m'a complètement coupé du circuit d'info. Je reçois également beaucoup de mails très désagréables me demandant d'effectuer des tâches en un temps complètement impossible et également des menaces. Je suis dans une situation très désagréable. J'ai été voir mon supérieur hiérarchique afin d'essayer de clarifier la situation. Il me laisse 2 choix : soit il me licencie pour faute grave (et je ne comprends toujours pas les motifs) ce qui se terminera pas un prud'hommes, soit on négocie. J'ai bien évidemment choisi la négociation. Depuis 2 semaines, je suis en attente d'un avis concernant la somme que j'ai demandé.

J'ai plusieurs questions :

- 1/ comment faire pour accélérer la procédure car cette situation commence à me peser ?
- 2/ je risque quoi exactement si on part aux prud'hommes ?
- 3/ quelle somme dois-je demander pour la négociation ?
- 4/ quel type de licenciement dois-je demander ?
- 5/ quels recours puis-je faire n'étant pas actuellement en procédure de licenciement ?
- 6/ que dois-je garder pour constituer un dossier en vue des prud'hommes ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses et reste bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire.

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **00:18**

Bonsoir,

Je pense que vous ne pouvez pas accélérer la procédure puisque nous sommes dans la phase de la négociation et que c'est souvent long pour se mettre d'accord.

D'expérience, j'ai vu des négociations durées des mois. IL faut être patient quand on cotoie le Droit, même si je conçois que ce n'est pas évident. Cordialement